



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST



COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 19 février 2018
Compte-rendu

—

Le comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique s'est réuni le 19 février 2018 sous la présidence de M. Benoit FABBRI, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et de Mme Anne-Sophie BLONDEL, Directrice agriculture et forêt au Conseil Régional Grand Est.

La liste des participants est en **annexe**.

Mme BLONDEL et M. FABBRI ouvrent la séance en remerciant les membres pour leur présence. Ils rappellent que la réunion d'aujourd'hui a pour objectif de travailler sur la version du programme d'actions régional qui sera envoyée aux CDCFS pour début mars. Un travail sera mené en parallèle sur le PRFB, pour lequel le calendrier est moins contraint, avec une présentation des travaux en CRFB mi-juin 2018.

M. FABBRI précise que cette réunion doit se tenir en gardant en tête 3 orientations : la concision des interventions, la pondération dans la mesure des enjeux, la conviction pour construire un programme d'actions contractuel engageant les parties dans sa mise en œuvre.

Ordre du jour de la séance :

1. Programme d'actions régional du comité paritaire : présentation des travaux menés, avant envoi aux CDCFS pour avis
2. Rédaction du paragraphe correspondant à l'enjeu « restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique » du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) : méthodologie et calendrier
Annexes au PRFB et au programme d'actions : Carte régionale du zonage, tableau associé et boîte-à-outils de mesures en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique
3. Questions diverses

Le compte-rendu du comité paritaire du 5 mai est validé, après une correction demandée par M. LANG qui sera intégrée.

Point 1 – Programme d'actions régional du comité paritaire : présentation des travaux menés, avant envoi au CDCFS

Présentation par Mélanie LUCAS et Isabelle WURTZ (DRAAF) – cf. diaporama.

En préambule, M. DESBROSSE souhaite rappeler certains fondamentaux pour mettre en place un climat de confiance autour du programme d'actions régional :

– le programme d'actions doit se limiter aux zones à enjeux, comme cela a été convenu. En effet, des problèmes de méthodologie subsistent sur l'identification des zones à surveiller, qui ne sont concernées par ce programme d'actions.

– le programme d'actions est un document chapeau qui donne les lignes de conduite aux départements, mais qui doit leur laisser le choix des solutions.

– les ICE doivent être davantage mis en avant.

Mme WURTZ précise que le programme d'actions régional doit être vu comme un contrat, un engagement réciproque des parties d'avancer ensemble, mais pour lequel il n'y a pas de clause résolutoire explicitée. Le PRFB est, quant à lui, un document stratégique régional.

M. BONHOMME confirme que cette forme contractuelle convient aux partenaires forestiers.

M. DESBROSSE souhaite préciser, suite à des tensions apparues dans certains départements, que le circuit de validation des SDGC doit pouvoir continuer selon le calendrier défini par les FDC, si la concertation a bien été menée. Il est important de prendre en compte la cohérence entre les différents schémas (SDGC et PRFB), mais bloquer l'élaboration d'un SDGC n'est pas acceptable.

Après ces propos introductifs sur le programme d'actions, le document est examiné dans son ensemble. Les remarques formulées concernent les points suivants :

– Le programme régional est centré sur les espèces cervidés (cerf et chevreuil). Les actions définies ne concernent pas le sanglier ; néanmoins il est rappelé qu'une mesure ne devra pas être exclue par le niveau local si elle concerne le sanglier. Le bon sens doit primer dans la détermination des actions à mettre en place.

– Une méthodologie de révision de la carte régionale sera élaborée par le comité paritaire (action 1.1).

– Une méthodologie de validation des fiches de signalement de dégâts sera établie rapidement par le comité paritaire (action 1.3). L'établissement de cette méthodologie pourra se faire parallèlement aux travaux de validation du programme d'actions.

– Une nouvelle formulation de l'action 1.6 sera proposée afin d'identifier les indicateurs à utiliser pour dresser le bilan des dégâts forestiers, en distinguant les ICE pour lesquels une méthodologie validée scientifiquement existe et les autres outils qui peuvent avoir une portée démonstrative forte (ex. enclos – exclos). L'ensemble des outils disponibles doit pouvoir être pris en compte afin d'avoir une vision globale de la pression des cervidés sur la flore.

– L'ensemble des représentants cynégétiques demande à avoir accès aux données des réalisations et des attributions lot par lot dans le cadre des plans de chasse délégués en forêt domaniale (action 2.1). Cette connaissance des attributions lot par lot est indispensable pour mettre en place une vigilance adaptée sur les dégâts et créer un climat de confiance. Mme LHOTE confirme que d'un point de vue technique la donnée « attribution » est une donnée importante qui permet de calculer le rapport réalisation sur attribution. M. PIERRAT précise que l'ONF a accepté de transmettre les données des réalisations lot par lot, car l'important est ce qui a été réalisé. Concernant les attributions lot par lot, il s'agit d'une position nationale : M. PIERRAT n'a pas mandat pour décider d'une évolution sur ce point. M. FABRI propose que ce sujet soit ré-abordé en GT.

– Pour l'action 2.2, il sera précisé que les mesures de gestion, réduction et contrôle des populations se feront en respectant les règles d'éthique et de sécurité et en facilitant l'exercice de la chasse. Ces mesures pour faciliter l'exercice de la chasse devront être abordées localement.

– Les acteurs de la filière forêt-bois souhaitent qu'un objectif de prélèvement par espèce soit fixé pour chaque zone à enjeux, sans distinction de sexe ou d'âge. Cet objectif de prélèvement **global** par espèce serait calculé de façon identique dans chaque département. Il permettrait, en gommant les différences de détermination des attributions entre département, de calculer un ratio réalisation sur attribution comparable d'un département à l'autre. Cet objectif de prélèvement est important, notamment sur les massifs interdépartementaux où une approche homogène est à rechercher afin de définir un objectif partagé sur l'ensemble du massif. Une proposition dans ce sens sera faite dans la nouvelle version du programme d'actions. Cet objectif commun sera déterminé par le niveau départemental pour chaque zone à enjeux.

– Les acteurs cynégétiques demandent à ce qu'une action soit ajoutée afin de dresser un bilan des aménagements sylvicoles et cynégétiques mis en place. M. DESBROSSE précise que cette action pourra être rédigée en s'appuyant sur la note de Jean-Pierre RENAUD (Directive d'application ONF du 2 octobre 2017).

Point 2 – Rédaction du paragraphe correspondant à l'enjeu « restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique » du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) : méthodologie et calendrier

Présentation par Isabelle WURTZ (DRAAF) – cf. diaporama.

Les travaux sur la rédaction du PRFB vont reprendre en lien avec la réunion du groupe de travail n°3 « gestion durable de la forêt et de la ressource forestière » le 12 mars 2018. Les suggestions sur la composition et le calendrier de réunions du sous-groupe de travail du PRFB sur l'enjeu ESC sont demandées aux membres du comité paritaire. Les propositions seront soumises au GT3 du 12/03.

M. DESBROSSE propose que le GT qui se réunira sur l'enjeu « restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique » du PRFB soit de la même composition que le GT technique « programme d'actions » mais avec la possibilité d'associer au cas par cas un technicien supplémentaire, en tant qu'expert sur une thématique spécifique.

M. OTT précise que le Programme régional de la forêt et du bois est un document stratégique qui donne les grandes orientations pour la filière forêt-bois et qui est beaucoup plus large que l'enjeu de l'ESC. La

composition du sous-groupe du GT3 n'a pas à être paritaire ; il doit être représentatif de la composition de la filière.

M. FABBRI confirme que la rédaction de l'enjeu ESC du PRFB nécessite une concertation étroite au sein de la filière forêt-bois. Le sous-groupe du GT3 « ESC » ne sera donc pas nécessairement paritaire.

Pour le calendrier des réunions, M. PIERRAT précise que l'élaboration du paragraphe « restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique » du PRFB est déjà bien avancée. Il considère que le GT technique pourra aboutir d'ici 1 ou 2 réunions à une version consolidée à présenter en comité paritaire.

Mme WURTZ confirme cette volonté de terminer l'élaboration du PRFB en 2 réunions techniques complétées d'envoi de contributions, en rappelant que le paragraphe ESC du PRFB doit être plus général que le programme d'actions (restreint aux zones à enjeux) et doit notamment intégrer la problématique des populations de sanglier et de l'agrainage.

Mme LHOTTE confirme que le sanglier a un impact sur la régénération d'essences telles que le chêne. Ne pas parler de cette espèce dans le PRFB ne serait pas cohérent.

M. FABBRI confirme la proposition des membres du comité paritaire de travailler sur le paragraphe du PRFB dans un format de groupe de travail restreint et technique, selon la composition du GT « programme d'actions », avec la possibilité de l'élargir au cas par cas. Le GT se réunira 2 fois, avec une première réunion rapidement (fin mars) et présentera une version au prochain comité paritaire fin mai.

Carte régionale du zonage et tableau associé

Mme CHANDOSNE souhaite rappeler la position de la FDC 52 sur le zonage présenté suites aux visites de terrain. En effet, la FDC 52 précise que le classement des zones à enjeux et des espèces concernées en Haute-Marne ne fait pas l'objet d'un consensus et que la FDC y est opposé. Mme CHANDOSNE rappelle la position de la FDC 52 qui est le classement des Dhuits en zone à enjeu pour l'espèce cerf uniquement, de Corgebin en zone à enjeu chevreuil et en zone à surveiller cerf et le déclassement total de Fayl-Billot.

MM. DESBROSSE et BONHOMME sont d'accords pour dire que la situation en Haute-Marne est bloquée et qu'il est nécessaire d'en sortir rapidement par le haut.

Néanmoins, M. BONHOMME fait état de remontées de propriétaires privés sur des dégâts observés dans le secteur de Fayl-Billot.

M. DESBROSSE déplore que ces dégâts ne soient pas objectivés.

Au regard du compte-rendu de la visite de terrain, M. FABBRI note que sur le secteur de Fayl-Billot, le hêtre est également abouti. Ceci témoigne ipso facto d'un certain déséquilibre sylvo-cynégétique. Devant ce blocage persistant entre les acteurs locaux en Haute-Marne, M. FABBRI propose qu'une nouvelle tournée de terrain soit organisée par la DDT, avant la prochaine CDCFS, en présence de l'échelon régional (FRC, DRAAF, DREAL, ONCFS, ONF, CRPF, COFOR), ceci afin de permettre aux membres du comité paritaire d'apprécier le cas échéant le niveau de déséquilibre.

La carte du zonage sera transmise en l'état pour examen par les CDCFS mais il sera bien évidemment tenu compte pour la Haute-Marne des conclusions de la nouvelle tournée sur le terrain.

Boîte-à-outils régionale de mesures en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique

La mesure proposée à l'arbitrage du comité paritaire fait consensus. La version de boîte-à-outils transmise pour le comité paritaire du 19/02 sera donc envoyée aux CDCFS, sans modification, en complément de l'envoi du programme d'actions régional.

Il est convenu d'envoyer le programme d'actions pour avis aux CDCFS, en y joignant la carte régionale des secteurs identifiés au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique (en l'état, sans modification de zonage), ainsi que la boîte à outils de mesures et la fiche diagnostic des zones à enjeux. Le programme d'actions doit pouvoir être lu de façon autonome par les CDCFS, ce qui nécessite la prise en compte de ces 2 documents annexés.

La date du prochain comité paritaire est pressentie au 28 mai 2018, à Metz.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BLONDEL et M. FABBRI remercient les participants et lèvent la séance.

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	FABBRI Benoit, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	WURTZ Isabelle, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) LUCAS Mélanie, chargée de mission (SERFOB)
M. le président du conseil régional ou son représentant	BLONDEL Anne-Sophie, directrice agriculture et forêt	LAUTH Raphaël, chef du service forêt-bois
M. le président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	OTT Vincent, président	LEFEUVRE Alain, directeur
M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	BONHOMME Patrice, vice-président	CARNNOT Laurence, ingénieur
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial	
Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine	MAILLARD René, président de l'association des communes forestières des Vosges BRUNN Michel, président de l'association des communes forestières du Haut-Rhin : Excusé, représenté par MAILLARD René	NICOLAS Delphine, directrice
M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant	HUBERT Michel, président	CHANDOSNE Charlette, directrice FDC 52
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	LANG Gérard, président	BRIOT Jean-Pierre, vice-président FDC 88
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	DESBROSSE Jacky, président	URBANIAK Christophe, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	MASSENET Patrick, président : Excusé, représenté par DESBROSSE Jacky	RIEDER Roméo, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	THOMAS Michel, président	

Experts	Participants
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	LHOTE Catherine, déléguée régionale PETIT Thibault, chargé de développement
Direction départementale des territoires des Ardennes	SEIDENGLANZ Victoria, cheffe de l'unité biodiversité forêt-chasse
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	REVEL Arnaud, directeur adjoint
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	KIMMEL Christophe, chargé de mission
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	GRANDVALLET François